

**EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis la dernière réunion du conseil municipal en date du **26 septembre 2013** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat passé entre la ville et la société Animatoo pour une intervention de sculpteurs sur ballons dans le cadre de la fête de la ville
2.	Un contrat passé entre la société FR Consultants et la ville pour la réalisation d'une enquête qualitative et sociologique dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
3.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur BERTIN Jean-Luc pour l'animation de la soirée « Place aux jeunes talents »
4.	Un contrat passé entre la ville et Madame BASSET-BOQUIEN Aurélie pour l'animation de la soirée « Place aux jeunes talents »
5.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur GOURLET Damien pour l'animation de la soirée « Place aux jeunes talents »
6.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur COTTENCIN Jocelyn pour une visite commentée de la signalétique de la médiathèque l'Echo et un atelier typographique à destination des enfants dans le cadre des journées du patrimoine
7.	Un contrat passé entre la ville et Madame Sophie JOUBERT pour la présentation du programme de l'Echo littéraire organisée par la médiathèque dans le cadre de la fête de la ville
8.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur NEDELJKOVIC Dragan pour la captation et la réalisation d'un DVD à l'occasion de la soirée «Place aux jeunes talents »
9.	Une convention passée entre la ville et l'association « Les Bouches B » pour assurer la régieson lors de la soirée « Place aux jeunes talents »
10.	Une convention passée entre la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre et la ville pour la mise à disposition des établissements nautiques aux retraités et aux personnes âgées.
11.	Une reconduction de contrat d'assistance informatique passé entre la ville et la société Informatique Communication Services